

Résolution économique et sociale du congrès de l'Europe à La Haye (7-10 mai 1948)

Légende: A l'issue du congrès européen organisé à La Haye en mai 1948, les participants adoptent une résolution économique et sociale qui définit les objectifs assignés à l'Europe unie.

Source: Congrès de l'Europe: Résolutions, La Haye-Mai 1948. Paris & Londres: Mouvement international de coordination des mouvements pour l'unité européenne, 1948. 16 p. p. 8-12.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_economique_et_sociale_du_congres_de_l_europe_a_la_haye_7_10_mai_1948-fr-537c7689-d702-4a15-88bd-4db51fd07b3a.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Résolution économique et sociale (La Haye, 7-10 mai 1948)

L'Europe voit se dresser en face d'elle, en ce moment-ci, à la fois une crise majeure et une splendide occasion. Le système économique dont elle se réclamait a été mis en pièces par la guerre. L'aide généreuse que les Etats-Unis d'Amérique lui proposent en ce moment constitue une occasion sans pareille pour construire une Europe nouvelle et meilleure, pourvu que les Européens s'entendent pour travailler, selon des principes communs et des méthodes concertées, au développement de la force économique du continent.

Tout espoir de redressement serait vain, si chaque pays se bornait à essayer de reconstruire son économie nationale suivant les vieilles méthodes. Dans les conditions de la vie moderne, l'Europe n'atteindra le niveau d'existence auquel elle doit prétendre que si toutes ses ressources naturelles et industrielles sont mises en exploitation suivant des lignes d'action communes au continent entier. Aucun progrès dans cette direction ne pourra être réalisé s'il ne s'accompagne de mesures parallèles, consacrant une union politique de plus en plus étroite. L'Europe doit s'unir pour retrouver et dépasser sa prospérité d'antan et pour assurer son indépendance économique. Il faut réaliser une synthèse entre les aspirations personnalistes et les nécessités économiques nouvelles. Mais toute organisation de cet ordre posant le problème de l'autorité, il est nécessaire, afin d'éviter toute tendance totalitaire et de garantir l'indépendance économique de la personne humaine, que les travailleurs et leurs organisations représentatives soient étroitement associés à la création et au développement de l'économie de l'Europe Unie.

LE CONGRES:

1. RECONNAÎT que tout effort tendant à reconstruire l'économie de l'Europe sur la base de souverainetés nationales divisées et compartimentées est voué à l'échec.
2. PROCLAME qu'il est nécessaire et urgent d'établir une union économique en Europe.
3. CONSIDERE que cette union implique le maintien et l'adaptation progressive des liens économiques qui unissent aujourd'hui aux Métropoles européennes les Dominions, les Etats associés ou les territoires dépendants d'outre-mer.
4. SE FELICITE des premiers efforts déjà faits par certains gouvernements dans le sens d'une coopération économique plus étroite ou des associations régionales; et espère que les études de la Conférence des Seize orienteront heureusement les solutions dont dépend le succès de l'Union Européenne.

Recommandations immédiates

5. INVITE instamment tous les gouvernements intéressés à annoncer aussitôt leur volonté de s'engager dans la voie de l'union économique et de mettre à exécution sans délai les mesures qui s'imposent à cette fin. Parmi celles-ci, l'on s'entendra pour inclure des dispositions tendant à:

A. Echanges

1. Eliminer progressivement et, aussitôt que possible, abolir complètement au sein de l'Union les obstacles au commerce qui résultent des restrictions quantitatives à l'échange des marchandises.
2. Réduire et, dans tous les cas où cela est possible, abolir finalement les tarifs douaniers entre les Etats participants.

B. Monnaie

1. Rétablir l'équilibre des budgets, condition primordiale dans chaque pays de la stabilité de la monnaie, et réduire, par tous moyens appropriés, y compris les politiques monétaires, les disparités de prix et de salaires, qui s'opposent aux échanges.

2. Procéder aussitôt que possible à l'institution de clearings multilatéraux ou créer, par l'adaptation des parités, des zones dans toute l'étendue desquelles les marchandises pourront circuler sans les entraves résultant du contrôle des changes.

3. Préparer ainsi la libre convertibilité des monnaies et le rétablissement progressif de la liberté du commerce entre les pays de l'Europe.

C. Production

1. Promouvoir d'une part un programme concerté du développement des ressources agricoles et de l'équipement nécessaire à cet effet, pour assurer à l'Europe le niveau d'alimentation le plus élevé possible.

2. Encourager, en matière industrielle, la spécialisation technique ou régionale des activités et la rénovation des moyens techniques de production.

3. Etablir et réaliser un programme d'équipement commun pour les industries clés de toute activité économique, notamment pour l'exploitation et la répartition équitable des ressources charbonnières de l'Europe Unie, ainsi que pour l'intensification de sa puissance électrique; pour la coordination et le rendement rationnel de ses moyens de communication.

4. Et en général établir un programme concerté de production, mettant en oeuvre toutes les ressources et l'équipement des pays de l'Europe en conformité des besoins des populations.

D. Travail

1. Elever au plus haut point le niveau de vie des populations de l'Europe notamment par l'application de toutes les mesures ci-dessus susceptibles d'augmenter la production; inviter les organisations professionnelles, économiques et sociales des différents pays à étudier en commun les moyens d'accroître la production et de rationaliser la distribution, tout en améliorant la condition sociale et en favorisant une équitable répartition des produits de l'activité économique.

2. Accroître dans toute la mesure du possible la liberté des déplacements des travailleurs et de leurs familles, tout en assurant aux immigrants les niveaux de salaires, la sécurité sociale, les conditions d'emploi et de vie du pays d'immigration.

3. Coordonner les politiques économiques en vue de favoriser le plein emploi en Europe.

Objectifs ultérieurs

6. CONSIDERE que, outre les premières mesures qui viennent d'être précisées, l'Union européenne devra par la suite assurer dans toute son étendue:

a) La libre circulation des capitaux;

b) L'unification monétaire;

c) L'assainissement concerté des politiques budgétaires et du crédit;

d) L'Union douanière complète, comportant l'abolition de toutes les barrières opposées à la circulation des marchandises entre les pays de l'Union et l'application aux pays tiers de tarifs suffisamment modérés pour ne pas entraver les courants normaux et le développement du commerce mondial;

e) L'harmonisation des législations sociales.

7. CONSIDERE que toutes les mesures préconisées pour l'organisation de l'Europe devront être conformées aux accords conclus ou à conclure, sous les auspices de l'O.N.U. ou des organes affiliés, en matière d'économie mondiale.

Conclusion

Telle est la base économique sur laquelle les Européens pourront-et devront-appuyer les mesures sociales qui permettront, non seulement d'arrêter l'abaissement actuel du niveau de vie des masses, mais d'assurer enfin à tous des conditions supérieures d'existence, tant matérielles que culturelles, but final et unique de tout l'effort économique.

Dans les conditions ainsi améliorées, lorsque les mesquines rivalités des nationalismes auront été écartées, nous pouvons espérer que se développera en Europe une société harmonieuse, respectant les droits de la famille et garantissant la libre association des individus et des collectivités, ainsi que la protection des faibles et des déshérités.

Dans ce milieu et grâce à lui, sera créé un climat de liberté et de concorde où la personnalité humaine pourra s'épanouir pleinement et harmonieusement. Nous pouvons ainsi compter sur une vie sociale et économique dans laquelle l'Europe jouera dans le monde son rôle propre, celui d'une force constructive et pacifique.

ETUDES A POURSUIVRE

Outre les éléments qui composent la résolution ci-dessus, le Congrès a considéré que certaines des propositions qui lui ont été présentées pourraient être utilement examinées par des organismes spéciaux, qui en étudieront la portée et les conditions d'application. Ces suggestions peuvent se résumer brièvement comme suit:

- 1) Etablissement d'une commission des migrations en vue d'organiser les mouvements de population en Europe et de prendre des mesures propres à faciliter l'absorption et le reclassement dans les communautés européennes et d'outre mer d'un million et demi de personnes déplacées;
- 2) Contribution économique et sociale à la réalisation du plan Marshall;
- 3) Etude du statut de l'invention dans le cadre de l'Europe unie;
- 4) Libre circulation des voyageurs à travers l'Europe;
- 5) Elimination de la double taxation fiscale et harmonisation des charges fiscales pesant sur la production et le commerce;
- 6) Ouverture d'une enquête concernant les méthodes permettant d'éliminer progressivement la concurrence basée sur des disparités résultant de niveaux inférieurs des rémunérations et des conditions d'emploi, disparités qui, dans le passé, ont favorisé l'érection de tarifs élevés et d'autres barrières au commerce international;
- 7) Etude des aspects économiques du problème de la Ruhr.